renversait la décision des deux chambres du parlement sur une adresse d'une chambre seulement, et en opposition à l'adresse unanime de l'autre."

Objection étant aussi faite à la dite motion,

Après un court débat,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, il a été résolu dans l'affirmative.

Le dixième paragraphe et les suivants de la dite résolution étant alors lus de nouveau séparément,

Il a été proposé qu'ils soient adoptés.

Sur quoi, la question de concours a été mise sur iceux, et il a été résolu unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, que les honorables MM. DeBlaquière, Fergusson, Moore et J. Morris forment un comité pour préparer un projet d'adresse fondée sur la résolution précédente.

L'honorable M. De Blaquière, du dit comité, a fait rapport d'une adresse qu'il avait préparée comme suit :—

A son excellence le très-honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du chardon, gouverneur général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et capitaine général et gouverneur en chef, dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il Plaise a Votre Excellence,-

Nous, les loyaux et sidèles sujets de sa majesté, le conseil législatif du Canada, réunis en parlement provincial, approchons humblement de votre excellence avec nos remercîments respectueux pour le discours gracieux de votre excellence prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement. Nous assurons votre excellence que cette chambre se joint cordialement à votre excellence pour regretter profondément la mort de la Reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté.

Nous regrettons que les événements de l'année dernière et la nécessité qui s'en est sujvie de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, aient obligé votre excellence de considérer comment il serait plus à propos d'exercer la prérogative royale touchant les lieux où la législature devait s'assembler à l'avenir, dans l'intérêt du public en général, mais nous espérons instamment que la détermination prise par votre excellence, après mûre délibération, offrira tous les avantages anticipés par cette mesure.

Nous nous flattons avec votre excellence que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations effectuées dans les canaux provinciaux, tendront à avancer beaucoup les intérêts commerciaux de la province, et à diriger vers la voie du St. Laurent une partie considérable de l'émigration de l'Europe à ce continent.

Nous apprenons avec plaisir que des avis récents d'Angleterre indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique, et nous sommes décidés à faire tous nos efforts pour ranimer cette confiance renaissante.

Sentant combien il est important pour ces colonies, que le commerce entre les provinces britanniques de l'Amérique Britannique du Nord soit placé sur le pied de la plus entière liberté, nous nous réjouissons d'apprendre que votre excellence s'est mise en communication sur ce sujet, pendant la vacance, avec les lieutenantsgouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et et avec le gouverneur de Terreneuve, et nous nous empressons d'assurer à votre excellence que cette chambre n'hésitera pas à confier à votre excellence les pouvoirs nécessaires pour mettre votre excellence en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs colonies.

Nous nous réjouissons d'apprendre qu'une mesure pour l'établissement du libre échange, entre le Canada et les Etats-Unis, de certains

Adresse rap-